LIVAROT-PAYS D'AUGE
Terres de dynamisme

Arrêté portant délégation pour l'établissement, la signature et la remise des récépissés de dépôt des listes de candidats dans le cadre des élections professionnelles de la fonction publique territoriale de 2026

N°180/AT/2026

Le Maire de Livarot -Pays d'Auge

VU le code général de la fonction publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les élections professionnelles fixées au 10 décembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne organisation des opérations électorales et de permettre la réception des listes de candidats déposées par les organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1er : Le Maire, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame GIRAUD Isabelle pour établir, signer et remettre les récépissés de dépôt des listes de candidats au Comité Social Territorial.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet et notifié à l'intéressée.

Article 3 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr ».

A Livarot-Pays d'Auge,
Le 12 octobre 2026,

Le Maire, Jonathan BLIN

MAIRIE DE LIVAROT-PAYS D'AUGE (CALVADOS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060515-20261022-2026-10-22-01-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026